

Commune de Saint-Josse-ten-Noode | Gemeente Sint-Joost-ten-Node Service Propreté publique | Dienst openbare Netheid

DEMANDE DE PRIME COMMUNALE STERILISATION DE CHATS DOMESTIQUES

A compléter en lettres capitales d'imprimerie	
PRENOM :NOM :	
RUE ET N°:	
CODE POSTAL:	
TELEPHONE:GSM:	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE : BE	
TITULAIRE DU COMPTE :	
Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la note d'honoraires du vétérinaire a été adressée.	
2.DECLARATION DU DEMANDEUR :	
Le soussigné sollicite une prime pour la stérilisation de son chat domestique (familier) : 35€ pour un chat mâle ou 70€ pour une femelle. Une seule prime est accordée par an et par ménaç tennoodois.	је
Genre du chat stérilisé : ☐ mâle / ☐ une femelle	
Fait de bonne foi à, le, le	
Signature du demandeur :	
PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE : 1. L'attestation de soins originale signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation; 2. La note d'honoraire originale émise par celui-ci; 3. Une copie de la carte d'identité du demandeur;	

La demande doit être introduite dans les 3 mois de la stérilisation et au plus tard avant le 30 novembre de l'année civile en cours à:

Commune de Saint-Josse-ten-Noode Service Propreté publique Avenue de l'Astronomie 12-13 1210 Bruxelles

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège des Bourgmestre et Echevins. La décision d'octroi vous sera alors communiquée.

AVEC LE SOUTIEN DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT